

ANNEXE II – ACCORD RELATIF AU TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Client confie à Skeepers et à ses Filiales différentes prestations décrites au sein du présent Contrat de prestation de services. A cet égard, Skeepers et ses Filiales sont amenées à traiter des données à caractère personnel. Les Parties se sont donc rapprochées afin de définir dans cet Accord les conditions dans lesquelles Skeepers et ses Filiales réaliseront les traitements de données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution des prestations souscrites par le Client, en conformité avec la Règlementation relative à la protection des données en vigueur, dont le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit "Règlement Général sur la Protection des Données", ci-après "RGPD").

Afin de réaliser les prestations souscrites par le Client, le Groupe interviendra :

- Tantôt en qualité de Sous-traitant, s'engageant à effectuer pour le compte du Client, Responsable de traitement, les opérations de traitement de données à caractère personnel résultant des Solutions Ratings & Reviews, Feedback Management, Customer Data Activation, Live Shopping;
- Tantôt en qualité de Responsable conjoint/distinct du traitement, lorsque Skeepers fournit au Client la Solution Consumer Videos et Influencer Marketing.

En tout état de cause, chacune des Parties s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur.

Les termes techniques spécifiques à la protection des données personnelles (« données personnelles/à caractère personnel », « traitement », « responsable de traitement », « sous-traitant » etc.) s'entendent tels que définis à l'article 4 du RGPD.

<u>DISPOSITIONS COMMUNES</u> APPLICABLES LORSQUE SKEEPERS AGIT EN QUALITE DE SOUS-TRAITANT

Lorsque Skeepers est Sous-traitant (dans le cadre de ses prestations "Ratings & Reviews", "Feedback Management", "Customer Data Activation" et "Live Shopping"), la Filiale de Skeepers concernée s'engage à ne traiter les Données à Caractère Personnel que dans le cadre strict et nécessaire à l'exécution du Contrat.

Le présent Accord faisant partie intégrante des Conditions Générales de Prestation de services (« CGP »), complétées par les Conditions Particulières applicables à chaque Produit (« CPP ») conclues entre les Parties (ci-après "les Conditions"), il entre en vigueur au jour de sa signature et continue à s'appliquer tant que des prestations seront en cours d'exécution.

Skeepers et sa Filiale s'engagent à prendre toutes précautions utiles, afin de préserver la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des Données à Caractère Personnel qui leur sont confiées dans le cadre du Contrat, tel qu'attendu par l'article 32 du RGPD.

i. Obligations du Client

Il est rappelé que le Client détermine, sous sa seule responsabilité, les catégories de Données à caractère personnel ainsi que les moyens et finalités du traitement, objet du présent contrat. Les tableaux présentés ci-après décrivant les traitements effectués, les finalités de traitement, les données traitées, etc. par chaque Solution ne sont proposés qu'à titre indicatif au Client, afin de l'informer de ce qui peut être fait et de ce qui est configuré par défaut dans le strict respect du « Privacy by design ». Compte tenu de la nature SaaS des Solutions proposées, certains éléments ne peuvent être sujets à modification et sont ainsi uniformisés pour tous les Clients.

Le Client s'engage à :

- respecter, au préalable et pendant toute la durée du traitement, la Règlementation relative à la protection des données en vigueur, et notamment le RGPD ;
- informer les Personnes concernées des traitements objet du présent contrat et notamment du partage de certaines de leurs Données à caractère personnel avec Skeepers (au titre de sa Filiale) en pouvant s'inspirer des mentions proposées par Skeepers en ANNEXE 1 CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES A CHAQUE SOLUTION. Skeepers décline toute responsabilité sur la licéité de ces mentions d'information, proposées uniquement à titre d'exemples au Client, selon son obligation de conseil qui lui incombe en tant que Sous-traitant. Le Client devra être en mesure de justifier de l'information délivrée aux Personnes concernées quant au traitement de leurs Données à caractère personnel, à tout moment et sur simple demande de Skeepers ou de sa Filiale. Le Client demeure seul responsable à l'égard des Personnes concernées de tout défaut d'information, inexactitude, erreur ou omission relative à ses Données personnelles selon les conditions décrites en ANNEXE 1 CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES A CHAQUE SOLUTION;
- Fournir à la Filiale les données visées au présent Accord, et garantir la licéité, l'exactitude et l'authenticité des Données communiquées, ainsi que leur confidentialité. Skeepers et sa Filiale ne peuvent être tenues responsables en cas de non-conformité des données communiquées au regard du RGPD ou de l'ordre public ;
- documenter par écrit toute nouvelle instruction donnée à Skeepers relative au traitement des Données à caractère personnel et qui sera en conformité avec la Règlementation relative à la protection des données en vigueur ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation de confidentialité ;



- garantir aux Personnes concernées l'efficacité de l'exercice de l'ensemble des droits dont elles disposent en vertu du RGPD:
- collaborer avec la Filiale afin de lui permettre d'exécuter pleinement ses obligations relatives à l'article 28 du RGPD et ce notamment en cas d'incident relatif à la sécurité, constitutif ou non d'une violation de données personnelles telle que définie à l'article 4 du RGPD, de contrôle d'une autorité judiciaire, administrative, ou d'une autorité à la protection des données, d'exercice de droit(s) des Personnes concernées.

ii. Obligations de la Filiale en sa qualité de Sous-traitant

La Filiale s'engage à :

- Respecter, au préalable et pendant toute la durée du traitement, la Règlementation relative à la protection des données en vigueur, et notamment le RGPD ;
- Informer les Personnes concernées des traitements objet des présentes Conditions dans la Politique de Confidentialité de Skeepers et dans ses Politiques spécifiques ;
- Autoriser l'accès aux Données à caractère personnel du Client qu'au seul personnel ayant un intérêt à les traiter:
- Garantir la confidentialité des Données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent Accord et pendant l'exécution des Conditions;
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à caractère personnel, en vertu du présent Contrat:
 - S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité;
 - Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données à caractère personnel.
- Traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la sous-traitance ;
- Traiter les données conformément aux instructions documentées du Client, figurant au présent Accord, à moins que Skeepers et sa Filiale ne soit tenues d'en faire autrement en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auguel elles sont soumises. Dans ce cas, Skeepers ou sa Filiale informe le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si la loi le lui interdit pour des motifs importants d'intérêt public. Si Skeepers ou sa Filiale considère qu'une instruction constitue une violation de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur, ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, elle en informe immédiatement le Client. Elle se réserve alors le droit, sans que le Client ne puisse engager sa responsabilité, de ne pas suivre l'instruction donnée, tout en poursuivant l'exécution du Contrat et du présent Accord. Le Client et Skeepers s'engagent alors à se rencontrer afin de pouvoir s'accorder sur l'instruction suspendue et à trouver un terrain d'entente sur les points d'achoppement :
- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception (privacy by design) et de protection des données par défaut (privacy by default);
- Tenir un registre des opérations de traitements de Données à caractère personnel réalisés pour le compte du Client, conformément à la Règlementation relative à la protection des données en vigueur ;
- Collaborer avec le Client en cas d'évolution(s) future(s) de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur, afin d'envisager les mises à jour nécessaires pour se mettre en conformité.

iii. Instructions

Par défaut, la conclusion des Conditions et du présent Accord, la réalisation de l'objet des Conditions ainsi que l'utilisation des Solutions et de leurs fonctionnalités conformément aux Conditions constituent les instructions documentées du Client.

Toute instruction excédant ou modifiant les instructions documentées définies au présent article feront l'objet d'un devis et d'une facturation séparée. Skeepers et sa Filiale se réservent le droit de ne pas prendre en compte toute instruction additionnelle ou modifiant les instructions définies au présent article qui ne serait pas documentée par écrit.

Sous-traitance ultérieure

La Filiale dispose d'une validation de principe du Client concernant ses sous-traitants ultérieurs présents sur la liste convenue en Appendice A.

Pour tout projet de modification de cette liste, par l'ajout ou le remplacement de sous-traitants ultérieurs, Skeepers ou sa Filiale informe spécifiquement par mail le Client à l'adresse suivante : [XXXX@XXX] au moins quinze (15) jours avant l'ajout ou le remplacement effectif, afin que le Client ait suffisamment de temps pour pouvoir s'opposer à ces changements. Skeepers ou sa Filiale fournit au Client les informations nécessaires pour lui permettre d'apprécier la qualité du ou des sous-traitants ultérieurs choisis ainsi que pour exercer son droit d'opposition. Skeepers s'engage à ne proposer au Client que des sous-traitants ultérieurs présentant au moins les mêmes garanties de sécurité et de protection des données que les autres sous-traitants ultérieurs et, le cas échéant, que celui qui doit être remplacé. L'absence de réponse du Client dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de sa réception du mail de notification (justifié par un accusé de réception) vaudra acceptation du ou des sous-traitants ultérieurs envisagés. En cas de refus par le Client du ou des sous-traitants ultérieurs envisagés, qui obligerait la Filiale à recourir à un autre sous-traitant ultérieur qui présenterait des prestations plus onéreuses convenant au Client, un devis comprenant la différence de prix entre le sous-traitant ultérieur initialement choisi par Skeepers ou la Filiale, et celui finalement accepté par le Client, sera présenté et devra être signé par le Client dans un délai de quinze (15) jours, à défaut de quoi le premier sous-traitant ultérieur sera automatiquement choisi sans recours possible ni dédommagement de quelle



que nature que ce soit pour le Client. Skeepers et sa Filiale imposent aux sous-traitants ultérieurs les mêmes obligations, en substance, en matière de protection des données, que celles imposées à Skeepers et sa Filiale en vertu du présent Accord. Skeepers s'assure ainsi que les sous-traitants ultérieurs présentent les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées, de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur.

Skeepers et sa Filiale se portent fort du respect par les sous-traitants ultérieurs de toutes les obligations du présent Accord, ainsi que de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur. Si les sous-traitants ultérieurs ne remplissent pas leurs obligations en matière de protection des données, Skeepers et sa Filiale demeurent pleinement responsables devant le Client de l'exécution par les autres sous-traitants de ses obligations et s'engagent à exiger du sous-traitant ultérieur défaillant sa mise en conformité dans les plus brefs délais et/ou à changer de soustraitant ultérieur.

En cas de changement de sous-traitant ultérieur, pour quelle que raison que ce soit, et à la demande expresse et écrite du Client, Skeepers ou sa Filiale s'engage à faire parvenir le Procès-Verbal de destruction émis par l'ancien soustraitant ultérieur, au Client, dans un délai de trente (30) jours ouvrés à compter de sa demande.

Transfert des données ٧.

Skeepers et sa Filiale ne stockent aucune Donnée à Caractère Personnel chez des sous-traitants ultérieurs situés en dehors de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen (EEE), ou d'un pays reconnu par les autorités européennes comme "adéquat", soit offrant une protection des données équivalente au RGPD, sauf pour ses Clients

Skeepers et sa Filiale ne transfèrent aucune Donnée à Caractère Personnel à des sous-traitants ultérieurs situés en dehors de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen (EEE), ou d'un pays "adéquat", sauf expressément convenu avec le Client à propos de certains sous-traitants ultérieurs, présents ou à venir, exécutant des prestations spécifiques, comme présenté en Appendice A. Skeepers met tout en œuvre pour privilégier les sous-traitants ultérieurs situés dans l'Union Européenne, dans l'Espace Economique Européen (EEE), dans un pays "adéquat", et qui offrent les meilleures garanties de sécurité et de protection des données en conformité avec la Règlementation relative à la protection des données en vigueur.

Si Skeepers ou sa Filiale est tenue de réaliser un transfert de Données personnelles en dehors de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen (EEE), ou d'un pays "adéquat", en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel elle est soumise, elle en informe alors préalablement le Client par écrit à l'adresse suivante : [XXXX@XXX] au moins quinze (15) jours avant, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

Il n'existe pas de partage de données du Client entre les Filiales du Groupe Skeepers, les Données sont strictement cloisonnées, à moins que cela ne soit expressément voulu par le Client qui souscrirait à plusieurs Solutions Skeepers et souhaiterait dès lors valoriser et optimiser leur utilisation en croisant ses données.

Dans l'hypothèse où un transfert de Données à Caractère Personnel doit être opéré en dehors de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen (EEE), ou d'un pays "adéquat", ce dernier doit être encadré par la conclusion des clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne dans leur dernière version en viqueur : le Client donne expressément mandat à Skeepers de signer lesdites clauses contractuelles types au nom et pour le compte de ses Clients. Skeepers s'engage à lui en fournir une copie à la demande du Client.

Skeepers et sa Filiale s'engagent alors à mettre en place les mesures supplémentaires nécessaires pour assurer la conformité des traitements exécutés hors de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen (EEE), ou d'un pays "adéquat", à la Règlementation relative à la protection des données en vigueur, compte tenu de la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne en date du 16 juillet 2020 "Schrems II" et selon les lignes directrices de l'EDPB " Recommendations 01/2020 on measures that supplement transfer tools to ensure compliance with the EU level of protection of personal data ". Un Data Transfert Impact Assessment (DTIA) est alors réalisé afin de minimiser les risques restants, afin qu'ils soient "low" ou "very low". Il peut être transmis au Client à sa demande.

Information et exercice des droits des personnes

Il appartient au Client de fournir l'information adéquate aux Personnes concernées par les opérations de traitement de données, à travers sa Politique de Confidentialité, ou tout autre document dédié, en suivant les dispositions des articles 12 et suivants du RGPD. Il peut s'inspirer des mentions gracieusement proposées par Skeepers en ANNEXE 1 -CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES A CHAQUE SOLUTION. Skeepers décline toute responsabilité sur la licéité de ces mentions d'information, proposées uniquement à titre d'exemple au Client, dans le respect de son obligation de conseil en tant que Sous-traitant.

Le Client dégagera Skeepers et sa Filiale de tous frais qui pourraient leur être exigés, du fait d'un manquement au respect des articles 12 à 22 du RGPD qui serait imputable au Client, alors que Skeepers l'avait informé de ses obligations au regard de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur (information délivrée en ANNEXE 1 - CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES A CHAQUE PRODUIT), y compris :

- a) des coûts (dont les frais juridiques), réclamations, demandes, actions, règlements, charges, procédures, dépenses, pertes et dommages (qu'ils soient matériels ou non), amendes pénales ;
- b) de la perte ou atteinte à la réputation, à la marque ou à l'image ;
- c) dans la mesure admise par la loi applicable :
- i) des amendes administrative, pénalités, sanctions, dettes ou autres recours imposés par une Autorité de contrôle ou judiciaire et
- ii) des indemnités versées à une ou aux Personnes concernées.

La Filiale doit aider le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice de droits des Personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage), etc.

La Filiale s'engage à adresser au Client, dans les meilleurs délais qui ne peuvent excéder les cinq (5) jours ouvrés, à



l'adresse [XXXX@XXX] à compter de leur réception, toutes les demandes d'exercice de droits qui seraient réalisées auprès d'elle par les Personnes concernées et à communiquer au Client toutes les informations nécessaires sur les traitements réalisés, afin de permettre au Client de répondre aux Personnes concernées. Concernant la Solution Rating&Reviews, le Client donne expressément mandat à la Filiale de traiter les demandes de suppression et d'opposition qu'elle recevra des consommateurs du Client, dont elle aura précédemment vérifié la présence de données sur son Back Office « Avis Vérifiés » : le Client sera alors informé du traitement des demandes par un message automatique. Aucune action ne sera attendue de sa part.

La Filiale s'engage à traiter les demandes d'exercice de droit transmises par le Client dans les cinq (5) jours ouvrés à compter de leur réception, sauf en cas de nombre important de demandes reçues ou de complexité de la demande reçue, le traitement ne pourrait alors dépasser la limite des deux (2) mois prévue par le RGPD.

vii. Notification des violations de données à caractère personnel

Skeepers ou sa Filiale notifie au Client toute violation de données à caractère personnel au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (article 4.12) dans les meilleurs délais, sans qu'ils ne puissent dépasser les quarantehuit (48) heures après en avoir pris connaissance, par mail, à l'adresse [XXXX@XXX]. En l'absence d'exactitude des coordonnés ou en cas de changement de coordonnées non notifié à Skeepers ou à sa Filiale, cette dernière ne peut être tenue responsable du défaut de notification, Skeepers et sa Filiale s'engageant à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour contacter le Client, sans être tenues à une obligation de résultat.

Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

La notification transmise au Client par Skeepers ou sa Filiale contient au moins les informations listées à l'article 33 du RGPD. Dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes les informations en même temps, elles peuvent être communiquées de manière échelonnée, sans autre retard indu.

Skeepers ou sa Filiale peut prendre, en cas d'urgence avérée, des mesures correctives, et notamment la suspension du service d'hébergement afin de mettre fin à la violation et à ses éventuelles conséquences sans préjudices sur les contrats qui la lient au Client.

Skeepers et sa Filiale reconnaissent que le Client est seule habilité à déterminer :

- (i) si la violation de données à caractère personnel doit ou non être notifiée à l'autorité de régulation, l'autorité administrative, aux Personnes concernées, ou à toute autre personne en vertu de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur ; et
- (ii) le contenu de ladite notification.

Skeepers et sa Filiale s'engagent à ne pas informer les tiers, y compris les Personnes concernées, de toute violation de données à caractère personnel.

La Filiale tient, et met à la disposition du Client, un registre des incidents de sécurité, y compris notamment des violations de données à caractère personnel, et documente toute information pertinente concernant les circonstances de ces incidents et violations, les dommages et les mesures correctives prises afin d'atténuer leurs effets, ainsi que les actions et mesures prises afin d'éviter toute répétition de pareils incidents ou violations.

viii. Aide de la Filiale dans le cadre du respect par le Client de ses obligations

La Filiale met à la disposition du Client dans un délai de huit (8) jours ouvrés suivant la demande du Client, la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations légales et contractuelles.

La Filiale collabore avec le Client et met tout en œuvre pour aider le Client à prouver qu'elle respecte les obligations prévues par la Règlementation relative à la protection des données en vigueur.

Sur demande écrite du Client, la Filiale s'engage à aider le Client à réaliser des analyses d'impact relatives à la protection des données, dans la limite de ses compétences et par production de documents écrits. Skeepers et sa Filiale ne peuvent être tenues responsables du choix du Client de réaliser ou non une analyse d'impact, et de poursuivre le cas échéant le traitement de données malgré les risques encourus. Le Client dégagera Skeepers et sa Filiale de tous frais qui pourraient leur être exigés du fait de la poursuite du traitement de données y compris :

- a) des coûts (dont les frais juridiques), réclamations, demandes, actions, règlements, charges, procédures, dépenses, pertes et dommages (qu'ils soient matériels ou non), amendes pénales ;
- b) de la perte ou atteinte à la réputation, à la marque ou à l'image ;
- c) dans la mesure admise par la loi applicable :
- i) des amendes administrative, pénalités, sanctions, dettes ou autres recours imposés par une Autorité de contrôle ou
- ii) des indemnités versées à une ou aux Personnes concernées.

La Filiale s'engage également à aider le Client, par production de documents écrits, pour la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

Toute demande outrepassant la simple communication de documents écrits préalablement existants sera soumise à un devis.

ix. Audit

Sous réserve d'avoir préalablement sollicité par écrit la Filiale pour qu'elle lui communique les informations qui visent à démontrer le respect de ses obligations en sa qualité de sous-traitant (voir point précédent), et si les réponses ne lui semblent pas suffisantes, le Client pourra notifier à Skeepers ou à la Filiale concernée, par lettre recommandée avec accusé de réception, une demande d'audit de conformité sur site, relatif au traitement objet du Contrat, dument motivée, et dans laquelle le Client mentionnera l'auditeur désigné, la date et le périmètre d'intervention de l'auditeur. Le Client ne pourra procéder à un nombre d'audit supérieur à un (1) par an. Le Client devra respecter un délai de prévenance d'un (1) mois afin que Skeepers ou la Filiale concernée par l'audit puisse s'organiser et mettre les équipes



nécessaires à disposition, afin que l'audit ne désorganise pas le travail de l'équipe technique.

Les présentes réserves ne s'appliquent pas en cas d'incident relatif à la protection des Données à Caractère Personnel ou de contrôle de l'Autorité à la Protection des Données qui nécessiterait de réaliser un audit en toute urgence.

Cet audit pourra être effectué par les soins d'une structure interne au Client, ou par tout tiers mandaté non concurrent direct et indirect de Skeepers. L'auditeur désigné devra, par déclaration expresse et écrite, signer au préalable un engagement de confidentialité (NDA) avec le Client et Skeepers.

Le périmètre de l'audit sur site sera strictement limité aux processus de Skeepers et de sa Filiale permettant d'opérer la ou les Solutions en sa qualité de sous-traitant des traitements de Données à Caractère Personnel. Il portera sur la vérification de la conformité du traitement aux dispositions du présent Accord dans l'un des domaines suivants :

- · Application des procédures de sécurité et de sauvegarde des données à caractère personnel ;
- Respect de la méthodologie de réalisation technique ;
- Contrôle des moyens techniques (système) sur lesquels fonctionnent la plateforme du Groupe Skeepers.

L'audit ne pourra pas porter sur les données financières, comptables et commerciales de Skeepers et de la Filiale concernée par l'audit.

En tout état de cause, les auditeurs doivent s'engager par écrit à ne pas endommager ou désorganiser le système informatique de Skeepers et de sa Filiale concernée et doivent présenter des garanties suffisantes en ce sens. L'auditeur désigné ne devra pas perturber l'activité de Skeepers et de sa Filiale lors de la réalisation de l'audit. Dans un tel cas, l'auditeur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires, notamment en interrompant la phase de test. L'audit ne peut être effectué que durant les heures d'ouverture de Skeepers et de sa Filiale, lesquelles apporteront leur assistance à l'auditeur, dans la limite de deux (2) jours/homme.

De son côté Skeepers et sa Filiale s'engagent à permettre aux auditeurs mandatés par le Client l'accès aux informations nécessaires à leur mission, étant entendu que :

- La consultation des documents doit se faire dans les locaux de Skeepers ou de la Filiale concernée par l'audit et est limitée à l'objet des missions imparties aux auditeurs, les informations recueillies ne pouvant être utilisées à d'autres
- Aucune reproduction, totale ou partielle, des documents ne peut avoir lieu sans l'accord préalable de Skeepers ou de la Filiale concernée, qui peut s'y opposer pour des raisons de confidentialité ;
- Aucune donnée à caractère personnel ne peut être transmise au cours de ces audits ou à leur occasion.

Dans le cadre d'un tel audit, Skeepers et sa Filiale s'engagent à fournir toutes les autorisations d'accès, documents et informations nécessaires au Client ou son représentant pour lui permettre d'effectuer toutes les vérifications nécessaires afin de déterminer sa conformité à toutes les obligations définies dans la présente clause ainsi qu'à la législation applicable en matière de Données Personnelles.

Le Client manifestant le besoin de procéder à un audit prend à sa charge tous les frais occasionnés par ledit audit, incluant de manière non limitative les honoraires de l'auditeur, ses frais de déplacements et d'hébergement, et rembourse Skeepers et sa Filiale de toutes les dépenses et frais occasionnés par cet audit, y compris ceux correspondant au temps consacré à l'audit par le personnel de Skeepers et sa Filiale au-delà des deux (2) jours/homme susvisés, en fonction du taux journalier homme moyen du personnel de Skeepers ayant collaboré à l'audit.

Le Client s'engage à communiquer les résultats de l'audit à Skeepers et sa Filiale, et s'il est constaté que Skeepers et sa Filiale ne respectent pas leurs obligations au titre de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur, les Parties se réuniront sans délai pour convenir des mesures à prendre pour remédier aux manquements ainsi identifiés.

Dans ce cas de figure, Skeepers et sa Filiale s'engagent à implémenter, à ses frais, toutes les mesures correctives décidées entre les Parties, afin de rendre le traitement conforme à l'état de l'art du moment et à la Règlementation relative à la protection des données applicable ; dans un délai de soixante (60) jours à compter de la décision des mesures correctives à implémenter prise par les Parties.

Les Parties reconnaissent que tous rapports et informations obtenus dans le cadre de cet audit sont des informations confidentielles.

Utilisation des Données

Nonobstant ce qui précède, Skeepers et sa Filiale pourront compiler des informations pour réaliser des statistiques agrégées et rendues anonymes afin de réaliser des analyses, améliorer leurs services, et les rendre publiques, à condition qu'elles n'identifient pas les informations confidentielles du Client et qu'elles ne comprennent aucune Donnée à Caractère Personnel. Skeepers et sa Filiale conserveront tous les droits de Propriété intellectuelle sur les résultats de ces traitements statistiques. En outre, Skeepers et sa Filiale pourront utiliser les données pour se conformer aux obligations légales comptables et/ou réglementaires.

Mesures de sécurité

Skeepers et sa Filiale reconnaissent que la sécurité est un critère fondamental pour Le Client, et que le respect des exigences de sécurité décrites à l'article 32 du RGPD constitue une obligation essentielle et déterminante du consentement du Client au Contrat.

La Filiale s'engage à faire appliquer toutes les mesures de sécurité décrites à l'article 32 du RGPD, tant par son personnel que par toute personne agissant sous son autorité, ses sous-traitants ultérieurs.

Elle met à la disposition du Client, à sa demande, toute la documentation technique nécessaire qu'elle possède.

Sort des données

Au terme des Prestations souscrites, quelle qu'en soit la cause, la Filiale s'engage, au choix du Client à :

- Détruire toutes les données à caractère personnel ; ou
- Renvoyer toutes les Données à caractère personnel au Client, ou au sous-traitant désigné par le Client, au plus tard dans les quinze (15) jours calendaires qui suivent la demande du Client, sous une forme lisible ou interopérable convenue entre les Parties, et à détruire toutes les copies de Données à caractère personnel



du Client qu'elle pourrait détenir, sauf pour la sauvegarde de ses propres droits et le respect de ses obligations contractuelles. La restitution sur un support autre et dans un format différent est possible, sur demande, et sous réserve de faisabilité technique et d'acceptation du devis par le Client.

Sur demande écrite du Client, la Filiale devra attester de la destruction effective des données à caractère personnel du Client dans les quinze (15) jours calendaires suivant ladite demande. Une même demande pourra être opérée au sujet de ses sous-traitants ultérieur dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la demande du Client.

Le Client se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il estime nécessaire afin de confirmer l'exécution de ces obligations dans les soixante (60) jours suivant l'attestation de destruction des données à caractère personnel.

Cette section restera en vigueur après l'expiration ou la résiliation du Contrat pour guelle que raison que ce soit.

Délégué à la protection des données

Skeepers a désigné un Déléqué à la Protection des Données. Son adresse mail est la suivante : privacy@skeepers.io Le Délégué à la Protection des Données du Client est joignable à l'adresse mail suivante : [XXXX@XXX]

xiv. Modification et résiliation

Modification de l'Accord

L'Accord ne peut être modifié que par concordance commune, expresse, et écrite entre les Parties, auquel cas toutes éventuelles modifications ou dérogations quelconques seront annexées à cet Accord et en deviendront partie intégrante, notamment en cas de changement de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur.

Résiliation de plein droit

La résiliation de tous les contrats de services avec Skeepers entraînera, de plein droit et sans aucune formalité, la résiliation immédiate du présent Accord.

Les données recueillies durant l'exécution du contrat seront détruites conformément à l'article xii) sauf pour la sauvegarde des propres droits de Skeepers et de sa Filiale.

Responsabilité en matière de protection des données à caractère personnel

Dans leur relation, chaque Partie est responsable devant l'autre des dommages causés par tout manquement aux obligations qui lui incombent en vertu du présent Contrat et de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur.

En conséquence, chaque Partie garantit l'autre de toute conséquence dommageable résultant du manquement à ses obligations.

En cas de condamnation du Client pour manquement à la Règlementation relative à la protection des données en viqueur, résultant d'une utilisation des services non conforme au présent contrat, ou contraire aux conseils de conformité à la Règlementation relative à la protection des données en vigueur apportés en tant que Sous-traitant, dans le présent Accord et sous toute forme écrite, et si cette situation porte préjudice directement ou indirectement à Skeepers et/ou à sa Filiale, le Client s'engage à rembourser Skeepers de tous frais résultant du traitement du contentieux du litige de ce dernier, y compris :

- a) des coûts (dont les frais juridiques), réclamations, demandes, actions, règlements, charges, procédures, dépenses, pertes et dommages (qu'ils soient matériels ou non), amendes pénales ;
- b) de la perte ou atteinte à la réputation, à la marque ou à l'image ;
- c) dans la mesure admise par la loi applicable :
- i) des amendes administrative, pénalités, sanctions, dettes ou autres recours imposés par une Autorité de contrôle ou judiciaire et
- ii) des indemnités versées à une ou aux Personnes concernées.

Litiae XV.

Mesures de prévention des litiges

Avant l'apparition d'un différend et/ ou en cas de risque de survenance d'un différend entre les Parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la terminaison du présent Accord, les Parties se rapprochent en vue de convenir des mesures propres à l'éviter. En cas de contradiction avec d'autres pièces contractuelles, le présent Accord prévaut.

Règlement amiable

En cas d'apparition d'un litige relatif à l'application du présent Accord, les Parties s'engagent à se rapprocher pour régler celui-ci dans les meilleurs délais. Dans l'hypothèse où les Parties ne parviennent pas à trouver une entente dans un délai de deux (2) mois, elles procèdent, d'un commun accord, à la désignation d'un médiateur. Les frais de la médiation sont répartis à parts égales entre les deux Parties.

Loi applicable et juridiction

Le présent Accord est régi par la loi française.

À défaut d'accord amiable non susceptible de recours, tout différend sera soumis aux tribunaux de Marseille, auxquels les Parties attribuent compétence territoriale quel que soit le lieu d'utilisation du Service ou du domicile du défendeur. Cette clause, par accord exprès des Parties, s'applique même en cas de référé.

Si une ou plusieurs stipulations du présent Accord sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations conserveront leur pleine validité, sauf si elles présentent un caractère indissociable avec la disposition non valide.



RATINGS & REVIEWS

• Traitement des Données à caractère personnel des Consommateurs

Afin que la Solution Rating & Reviews puisse fonctionner et notamment que les Avis Client puissent être collectés conformément à la norme ISO 20488, pour laquelle Rating & Reviews possède une certification AFNOR, et qu'ils soient visibles sur Internet, le Client doit nécessairement collecter et traiter certaines des Données à caractère personnel des consommateurs.

C'est en effet seulement après avoir reçu la base de données consommateurs contenant lesdites Données que Skeepers délivrant la solution Rating & Reviews pourra collecter des Avis concernant la qualité des Produits et/ou des services du Client.

Le Client est « responsable du traitement » et Skeepers délivrant la solution Rating & Reviews « sous-traitant » au sens du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ; ainsi Skeepers délivrant la solution Rating & Reviews est autorisée à traiter les Données à caractère personnel pour le compte et sous les instructions du Client.

Le tableau ci-dessous détaille le(s) traitement(s) de données mis en œuvre par la Solution Rating & Reviews pour le compte du Client

	our le compte du Client
Nature des opérations réalisées sur les données à caractère personnel	■ Réception ■ Collecte ■ Enregistrement ■ Conservation ■ Modification ■ Consultation/Accès ■ Utilisation ■ Effacement ■ Organisation ■ Extraction ■ Communication ■ Diffusion ■ Mise à disposition ■ Destruction
Finalités des opérations de traitement de données à caractère personnel réalisées par SKEEPERS pour le compte du Client	 Collecte, gestion, publication et diffusion des avis de consommateurs sur le site Internet du Client, ainsi que sur les sites commerciaux partenaires et Moteurs de recherche; Réception des données du Client; Envoi de campagnes de mails/SMS; Réception et gestion des Avis de consommateurs du Client; Extraction et analyse de verbatims, des mots clés et la polarité du verbatim; Permettre au Responsable de traitement de répondre aux questions / besoins de ses clients en cas d'insatisfaction lié audit achat; Publication des avis de consommateurs sur le site du Client et sur les moteurs de recherche.
Catégories de données à caractère personnel traitées	 Nom du Consommateur; Prénom du Consommateur; Prénom et première lettre du nom de famille du Consommateur sur les Avis publiés; E-mail du Consommateur; Numéro de téléphone si envoi de SMS; Numéro / Référence commande; Date de commande; Adresse IP; Cookies du widget Avis Vérifiés; Le Produit acheté; Le lieu d'Achat (en cas d'Achat en magasin); Les notes attribuées par le Consommateur à son expérience de consommation; Ses commentaires et observations sur son expérience de consommation; La date et l'heure de la publication de l'Avis client; La ou les réponses du Consommateur au(x) commentaire(s) du Partenaire marchand par rapport à un Avis;



	La ou les réponses des Consommateurs aux questions posées par les Internautes sur le site du Client. Aucune donnée sensible ne sera acceptée/traitée. Données traitées par Skeeper dans le cadre de sa prestation : Identifiant et mot de passe du Client pour la connexion au back office.
Catégories de personnes concernées par les	■ Consommateurs ■ Salariés du Client
traitements (ci-après « les Personnes concernées »)	
Durée(s) de conservation	Les données à caractère personnel sont conservées 3 mois à compter de l'envoi de l'e-mail AVIS VERIFIES, si aucun avis n'est déposé, ou 18 mois à compter du dépôt de l'Avis, lorsqu'un consommateur a déposé un Avis. Les données à caractère personnel attachées à chaque Avis font l'objet d'une suppression par une anonymisation automatisée. Les Avis ainsi anonymisés sont conservés pendant une durée de 5 ans, à compter de la date de leur publication, uniquement dans une finalité statistique. Ils sont supprimés de la base de données et des sauvegardes à l'échéance des 5 ans à compter de la collecte. Le procédé de suppression des données se déroule sur un (1) mois glissant. Identifiant et mot de passe pour la connexion au back office : Durée du Contrat.

Feedback Management

Le Client est « responsable du traitement » et Skeepers délivrant la solution Feedback Management « sous-traitant » au sens du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ; ainsi Skeepers délivrant la solution Feedback Management est autorisé à traiter les Données à caractère personnel pour le compte et sous les instructions du Client.

Le tableau ci-dessous détaille le(s) traitement(s) de données mis en œuvre par la solution Feedback Management pour le compte du Client

	pour le compte du Chent
Nature des opérations réalisées sur les données à	■ Réception
caractère personnel	■ Collecte
	■ Enregistrement
	■ Conservation
	■ Modification
	■ Consultation/Accès
	■ Utilisation
	■ Effacement
	■ Organisation
	■ Structuration
	■ Adaptation
	■ Extraction
	■ Communication
	■ Diffusion
	■ Mise à disposition
	■ Interconnexion
	■ Destruction
Finalités des opérations de traitement de données	Finalités principales :
à caractère personnel réalisées par SKEEPERS	 Envoi d'une enquête de satisfaction client à un
pour le compte du Client	internaute (questionnaires, affichage de leur
pour le compte du olient	profil), selon leur comportement préalablement
	déterminé par le CLIENT au regard de l'analyse
	du parcours de l'internaute sur les sites édités par
	le CLIENT. Cet envoi se fait par le biais de
	l'affichage d'une pop-up contenant un lien
	cliquable redirigeant vers l'enquête de satisfaction
	Collecte des informations relatives à l'expérience
	vécue par les internautes, clients, prospects,
	partenaires, employés du CLIENT soit des
	"insights clients" : réponses à des enquêtes, avis,
	informations sur les expériences vécues etc. soit
	par le biais d'une API, soit par l'affichage sur les
	sites internet et mobile du Client, soit par mail, soit
	par SMS et QRcode ;
	Chargement de données tierces d'expérience
	Client / de données historiques, enrichissement de
	la base de données du CLIENT en continue en
	complétant les informations dans l'outil CRM du
	CLIENT.
	Sous-finalités :



Catégories de données à caractère personnel traitées;	o Réception des données du Client; o Invitation des contacts du CLIENT à participer à une enquête via l'envoi de messages; o Amélioration de l'exploitabilité des insights clients en appliquant des enrichissements, transformations et analyses déterminées par le CLIENT : recodages de données, transcription, traduction, analyse sémantique etc.; o Permettre au CLIENT de réagir, selon les insights collectés, afin d'adresser les risques/opportunités et attentes de ses clients, prospects, partenaires, employés etc.; o Réengagement des contacts du CLIENT en fonction des insights collectés; o Analyse des insights collectés; o Analyse des insights collectés; o Communication des résultats de synthèse des analyses d'insights, et/ou des données brutes associées. o Gestion des Utilisateurs de la Solution désignés par le Client (affectation des droits d'accès ainsi que des règles de partage de documents et résultats); o Evaluation des équipes et personnes, internes ou externes à l'organisation du CLIENT, grâce aux insights rattachés. Liste non exhaustive, selon les besoins du Responsable de traitement qu'il doit déterminer ci-dessous: o Nom du Répondant; o Prénom du Répondant; o E-mail du Répondant; o Logs: • Connexion de l'utilisateur, • Heure à laquelle l'action a été effectuée, • Page sur laquelle l'action a été effectuée, • Page sur laquelle l'action a été effectuée, • Résultat de l'action; o Retours clients collectés définis par le CLIENT (niveau de satisfaction, commentaires) " Insights bruts "; o Les insights pour mettre en œuvre les actions de réengagement déterminés par le CLIENT; o Cookies;
	Aucune donnée sensible ne sera acceptée/traitée. Données traitées par Skeepers dans le cadre de sa prestation
	: Identifiant et mot de passe du Client pour la connexion au
Catégories de personnes concernées par les	back office. Répondants (déterminés selon les besoins du Client :
traitements (ci-après « les Personnes concernées »)	salariés, clients du Client, prospects, partenaires etc.) ■ Users
Durée(s) de conservation	Les réponses aux questionnaires et les données personnelles qui y sont attachées sont actives et disponibles sur le compte du client pendant une période de 24 mois. Cette durée de conservation est justifiée afin de réaliser des études statistiques pertinentes pour le Client. Il est possible de configurer une période plus courte A la demande du Client, toutefois, les restrictions suivantes vont s'appliquer : • IFM ne sera plus en mesure de restituer des statistiques sur les envois réalisés au-delà de la période choisie ; • IFM ne sera plus en mesure d'appliquer les règles de non sur-sollicitassions au-delà de la période choisie ; • IFM plus en mesure de donner de logs d'envoi au Client au-delà de la période choisie ; • Par ailleurs, la durée de conservation minimale pour les Backups est de 15 jours. Les données de contacts seront donc conservées dans ces backups 15 jours après la suppression dans la base de données principale ; • Enfin, les logs applicatifs peuvent contenir des données de contacts et sont conservés 6 mois. Il



n'est pas possible de purger ces logs de données spécifiques.

Pour toutes ces raisons, notre recommandation est de ne pas descendre en dessous de 6 mois la durée de conservation des réponses et données sur la plateforme. A l'issue de la durée de conservation choisie, les réponses aux questionnaires et les données personnelles qui y sont attachées sont conservées pendant une période de 12 mois supplémentaires. Elles ne pourront pas faire l'objet d'une consultation par le Client, leur conservation est uniquement justifiée par l'activation de la clause de réversibilité qui pourra advenir pendant cette période et permettra leur extraction.

Au-delà de ces 12 mois supplémentaires, les données personnelles seront anonymisées.

Les données sont conservées selon la politique suivante :

Serveurs SFTP: 30 jours

Connexions de l'utilisateur : 6 mois

Instantanés de la base de données : 15 jours de

conservation de sauvegarde

Identifiant et mot de passe pour la connexion au back office :

Durée du Contrat.

Customer Data Activation

Le Client est « responsable du traitement » et Skeepers délivrant la solution Customer Data Activation « sous-traitant » au sens du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ; ainsi Skeepers délivrant la solution Customer Data Activation est autorisé à traiter les Données à caractère personnel pour le compte et sous les instructions du Client.

Le tableau ci-dessous détaille le(s) traitement(s) de données mis en œuvre par la solution **Customer Data Activation**

■ Réception Nature des opérations réalisées sur les données à ■ Collecte caractère personnel ■ Enregistrement ■ Conservation ■ Modification ■ Consultation/Accès ■ Utilisation ■ Effacement ■ Organisation ■ Structuration ■ Extraction ■ Communication ■ Diffusion ■ Mise à disposition ■ Rapprochement ■ Interconnexion ■ Destruction Finalités principales : Finalités des opérations de traitement de données Mesure de fréquentation des sites ; à caractère personnel réalisées par SKEEPERS Suivi du comportement client pour une réconciliation du parcours online et offline ; Opérations de prospection commerciale. Sous-finalités : Collecter et nettoyer les données des consommateurs d'une enseigne ; Disposer d'une vision complète de l'ensemble des interactions d'un consommateur dans une base unique unifiée (PULSE); Rapprocher les données web avec les données issues des systèmes transactionnels pour réconcilier les identités : Faciliter la connaissance client en enrichissant les données clients avec de la qualification ; Faciliter la connaissance client en enrichissant les données clients avec de la segmentation ;

Faciliter la connaissance client en enrichissant les données clients avec de la recommandation



	 Déterminer les consommateurs les plus appétents pour recevoir une communication en fonction d'un objectif (modèles statistiques ou probabilistes); Exécuter une campagne marketing pour une liste de consommateurs éligibles; Personnaliser le contenu des consommateurs pendant l'envoi d'une campagne marketing; Mesurer la performance des campagnes marketing; Automatiser l'envoi de campagnes marketing pour des consommateurs éligibles; Transférer les données de campagnes aux partenaires sélectionnés par le client final; Hébergement des données des clients ayant recours à la plateforme PULSE.
Catégories de données à caractère personnel traitées	Dans le cadre de la mise à disposition de la plateforme PULSE, le Client peut collecter (à déterminer par le Client cidessous): • Des données à caractère personnel identifiant des personnes (Nom, prénom, date de naissance); • Des données à caractère personnel relatives à la vie personnelle (adresse postale, courrier électronique, numéro de téléphone, nombre d'enfants); • Des données à caractère personnel liées aux transactions des produits et services achetés; • Des données à caractère personnel liées à la navigation; • Des données à caractère personnel liées à la localisation; • Cookies (tag inséré sur le site mis à disposition au Client) ils permettent au Client: • D'établir des statistiques et volumes de fréquentation et d'utilisation des diverses rubriques du site (cookies de mesure d'audience); • De réconcilier le comportement online et offline des consommateurs (lors de la connexion au compte sur le Site du Client et à l'ouverture des e-mails marketing suivi d'une navigation sur Site du Client); • De personnaliser les offres de biens et de services proposés à l'internaute. Données traitées par Skeepers dans le cadre de sa prestation: Identifiant et mot de passe du Client pour la connexion au back office.
Catégories de personnes concernées par les	■ Consommateurs
traitements (ci-après « les Personnes concernées »)	
Durée(s) de conservation	Chaque client détermine dans le cadre de sa politique interne la durée de conservation adéquate de ses données. Sauf instructions contraires du Client, les données sont conservées par Skeepers pendant toute la durée de la relation contractuelle.

Live Shopping

Le Client est « responsable du traitement » et Skeepers délivrant la solution Live Shopping « sous-traitant » au sens du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ; ainsi Skeepers délivrant la solution Live Shopping est autorisé à traiter les Données à caractère personnel pour le compte et sous les instructions du Client.

Le tableau ci-dessous détaille le(s) traitement(s) de données mis en œuvre par SKEEPERS au titre de la solution Live Shopping pour le compte du Client

Nature des opérations réalisées sur les données à	Traitements spécifiques à la prestation « Shopping
caractère personnel	Party Vidéo » :
- Caracteria processing	■ Réception
	■ Collecte
	■ Enregistrement
	■ Conservation



- Consultation/Accès
- Utilisation
- Effacement
- Communication
- Diffusion
- Mise à disposition
- Destruction

Traitements spécifiques à la prestation « Connexions One to One »:

- Réception
- Collecte
- Enregistrement
- Conservation
- Modification
- Consultation/Accès
- Utilisation
- Effacement
- Organisation
- Communication
- Diffusion
- Mise à disposition
- Destruction

Finalités des opérations de traitement de données à caractère personnel réalisées par SKEEPERS pour le compte du Client

Finalités partagées par les prestations « Connexions One to One » et « Shopping Party Vidéo » :

Finalité principale : Mise à disposition d'outils pour le Client afin de mettre en relation les potentiels acheteurs avec les vendeurs et/ou les conseillers du Client à travers la diffusion d'un Live Shopping, dans l'objectif de déclencher des actes d'achats sur sa plateforme de vente en ligne.

Sous finalités :

- Création du statut « Utilisateur » ;
- Mise en relation d'acheteurs potentiels sur la plateforme de vente en ligne du Client avec les vendeurs et/ou conseillers du Client;
- Création d'un panier d'achat virtuel, dit « processus de préachat », pour permettre la finalisation de l'achat sur la plateforme de vente en ligne du Client, selon le processus d'achat proposé par le Client.
- Mise à disposition d'une fonctionnalité permettant aux salariés du Client de bloquer des personnes mal intentionnées ou qui auraient des comportements déplacés ou des écrits injurieux ou à caractère raciste, sexiste et de façon générale considérés comme illégaux dans les pays concernés (fonction "modération" dans le

Traitements spécifiques à la prestation « Shopping Party Vidéo »:

- Listing des Live Shopping et ouverture d'un live ou d'un replay;
- Attribution d'un numéro de Session ID « Customer ID » à des fins de gestion des flux de diffusion des Shopping party et de réalisation de métriques de performance des services, génération de statistiques pour le Client via le Tag, dès participation au Live Shopping ou à l'accès de son replay;
- Enregistrement, hébergement et conservation des vidéos afin d'en permettre le replay sur les sites et pages identifiés par le Client ;
- Gestion des inscriptions des potentiels acheteurs qui souhaitent être notifiés des Live Shopping du Client via son formulaire;
- Transfert des informations des potentiels acheteurs (numéro de téléphone ou adresse mail) au partenaire de gestion des notifications par mail ou par SMS;
- Envoi automatisé de SMS et de mails aux personnes concernées par le partenaire de gestion des notifications pour rappeler le Live Shopping ;
- Diffusion du replay sur les canaux choisis par le Client.

Traitements spécifiques à la prestation « Connexions One to One »:

- Réception de la liste des personnes salariées du Client en charge des demandes de rendez-vous vidéo :
- Gestion des rendez-vous Live Vidéo via le



	calendrier de l'application Live Shopping sur la page web de la plateforme du Client; • Transfert des informations des potentiels acheteurs (numéro de téléphone ou adresse mail) au partenaire de gestion des notifications par mail ou par SMS; • Envoi automatisé de SMS et de mails aux personnes concernées par le partenaire de gestion des notifications pour rappeler le rendez-vous.
Catégories de données à caractère personnel traitées	Pour les traitements communs à « Connexions One to One » et « Shopping Party Vidéo » : • Session ID « Customer ID » : attribuée à chaque utilisateur sur chaque ouverture de session Live Shopping, que ce soit en live ou en replay (exemples de données collectées : nombre de viewers, de produits mis dans le panier, type d'audience, nombre de messages, nombre de cœurs, durée moyenne de visionnage par spectateur, durée de l'évènement, navigateur, système d'exploitation et marque de l'outil de connexion, UserAgent etc.). ;
	Pour les traitements spécifiques à la prestation « Shopping Party Vidéo » : • Vidéo : image et voix des salariés du Client ; • Les numéros de téléphone OU les adresses mails des acheteurs potentiels qui désirent être notifiés des Live Shopping du Client via le formulaire du Client.
	Pour les traitements spécifiques à la prestation « Connexions One to One » : La liste des personnes physiques salariées qui répondront aux demandes de rendez-vous vidéo transmises par le Client, contenant leurs prénoms et une photo (un pseudonyme et un avatar sont préconisés pour la minimisation des données); Les numéros de téléphone OU les adresses mails des acheteurs potentiels demandés via le calendrier pour planifier des rendez-vous et pour pouvoir notifier le rappel de rendez-vous aux acheteurs potentiels et aux salariés choisis par le client pour répondre aux demandes de rendez-vous (module accessible sur la plateforme de vente en ligne du Client).
	Données traitées par Skeeper dans le cadre de sa prestation : Identifiant et mot de passe du Client pour la connexion au back office.
Catégories de personnes concernées par les traitements (ci-après « les Personnes concernées »)	Les vendeurs et/ou conseillers du Client (salariés du Client); les potentiels acheteurs.
Durée(s) de conservation	Pour les traitements communs à « Connexions One to One » et « Shopping Party Vidéo » : • Session ID « Customer ID » : conservée le temps de la Session ; • Tag Javascript : Durée du Contrat (sert à afficher les videos de produits (Shoppable content) et les lives shopping ; • Logs applicatifs : 6 mois ; • Identifiant et mot de passe pour la connexion au back office : Durée du Contrat. Pour les traitements spécifiques à la prestation « Shopping Party Vidéo » : • Skeepers stocke et conserve les vidéos afin d'en permettre le replay sur les sites et pages identifiées par le Client pour toute la Durée du Contrat ; • Les informations collectées pour notifier les potentiels acheteur du Live Shopping auquel ils se sont inscrits sont supprimées 24h après la date et l'heure du Live Shopping.
	Connexions One to One »: Les information du rendez-vous sont supprimées



24h après la date et l'heure du rendez-vous ;
 Les vidéos ne sont pas enregistrées/conservées.

<u>DISPOSITIONS COMMUNES</u> <u>APPLICABLES LORSQUE SKEEPERS AGIT EN QUALITE DE RESPONSABLE</u> CONJOINT/DISTINCT DU TRAITEMENT

Skeepers est Responsable conjoint ou distinct du Traitement (à déterminer avec le Client) dans le cadre de ses prestations "Consumer Videos" et "Influencer Marketing".

La Filiale de Skeepers concernée (ci-après "la Filiale") et le Client ont décidé de formaliser au sein du présent Accord les conditions spécifiques dans lesquelles chacun agira en tant que Responsable conjoint ou distinct du traitement sur les données qu'ils se partagent (ci-après "Données partagées").

Ils doivent respecter leurs obligations légales et ont un intérêt commun à maintenir la confidentialité et la sécurité des Données partagées. Selon l'article 26 du RGPD, les grandes lignes de cet accord doivent être mises à la disposition des personnes concernées au sein, par exemple, des politiques de confidentialité ou tout autre document adéquat des Parties afin de respecter leur devoir d'information, ce qu'elles s'engagent à faire.

Le présent Accord faisant partie intégrante des Conditions Générales de Prestation de services (« CGP »), complétées par les Conditions Particulières applicables à chaque Produit (« CPP ») conclues entre les Parties (ci-après "les Conditions"), il entre en vigueur au jour de sa signature et continue à s'appliquer tant que des prestations seront en cours d'exécution.

(i) Obligations des parties

Les Parties respecteront toutes les exigences applicables de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur (y compris toutes les certifications ou enregistrements nécessaires).

Le présent point (i) vient compléter, et ne modifie pas, ne supprime pas ou ne remplace pas, les obligations qui incombent aux Parties au titre de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur.

Au regard de l'article 26 du RGPD, chaque Partie déclare et garantit qu'elle a :

- collecté les Données partagées de manière licite et mis tout en œuvre pour s'assurer de leur exactitude et authenticité ;
- établi une base légale de traitement, conformément à la Règlementation relative à la protection des données en vigueur, pour permettre le transfert légal des Données partagées à l'autre Partie aux fins d'exécution du présent contrat. Les détails de cette base légale seront mis à la disposition de l'autre Partie sur demande ;
- pris des mesures pour s'assurer de la fiabilité (y compris via des formations adéquates) du personnel, des fournisseurs et des sous-traitants qui pourraient être amenés à traiter les Données partagées et s'assurer qu'ils sont liés par l'obligation de maintenir la confidentialité des Données partagées et de traiter les Données partagées conformément aux instructions du Responsable de traitement concerné;
- informé les Personnes concernées de l'existence de l'Accord en mettant à leur disposition les grandes lignes dudit Accord. Pour le Client, si concerné, d'avoir informé ses salariés, à travers une information spécifique (note individuelle ou de service) du traitement de leurs données personnelles avec la solution Consumer Videos, en reprenant les éléments de l'article 13 du RGPD. Il relève de sa propre appréciation d'en informer ou non les instances représentatives du personnel. Il relève de ses obligations de recueillir la cession de leur droit à l'image ;
- mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées, pour se protéger contre le traitement non autorisé ou illégal des Données partagées et contre la perte, la destruction ou l'endommagement accidentel des Données partagées, en fonction du préjudice qui pourrait en résulter et de la nature des données à protéger et compte tenu de l'état de développement technologique et du coût de la mise en œuvre de ces mesures. Ces mesures peuvent inclure, le cas échéant, la pseudonymisation et le chiffrement des Données partagées, la prévention de l'accès non autorisé, de la lecture, de la copie, de la modification ou de la suppression de données partagées pendant la transmission et/ou le stockage électronique, la garantie de la confidentialité, de l'intégrité, de la disponibilité et de la résilience de ses systèmes et services, la garantie que la disponibilité et l'accès aux Données partagées peuvent être rétablis en temps utile après un incident, la prise de mesures pour garantir que les Données partagées peuvent être traitées en les séparant logiquement des Données Personnelles des autres clients du prestataire de services ; et l'évaluation régulière de l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles adoptées par celui-ci.

Au regard de l'article 26 du RGPD, chaque Partie devra :

• en tenant compte de la nature du Traitement des Données partagées, et dans la mesure du possible, fournir l'assistance raisonnablement requise par l'autre Partie pour (i) répondre à et/ou exécuter toute demande ou communication relevant du présent point (i) ; et ; (ii) aider l'autre Partie à remplir son obligation de répondre aux Personne concernée conformément à la Règlementation relative à la protection des données en vigueur à l'adresse [XXXX@XXX], celle de Skeepers étant la suivante : privacy@skeepers.io . Les Parties s'engagent à avoir mis en œuvre une procédure d'exercice de droits effective qui comporte plusieurs canaux (adresse mail, adresse postale etc.) qui peuvent être utilisés par les Personnes concernées afin de pouvoir exercer leurs droits et que ces derniers soient respectés, si la demande est licite et ne souffre d'aucune exception. Les Parties s'engagent à se communiquer toutes les demandes d'exercice de droit qui auraient une incidence



sur le traitement de données convenu entre elles dans les meilleurs délais et au plus tard dans les cinq (5) iours ouvrés.

• en tenant compte de la nature du traitement et des informations dont elles disposent, chaque Partie s'engage à·

- aider l'autre Partie à respecter ses propres obligations au titre de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur, y compris en transmettant toutes les informations disponibles à l'autre Partie pour démontrer la sécurité des Données partagées, pour réaliser une étude d'impact sur la vie privée si cela est nécessaire (articles 35 et 36 du RGPD) par exemple, lorsqu'une étude d'impact indique un risque élevé pour le traitement, ainsi que pour prouver à l'autorité de contrôle qu'elle respecte les obligations prévues par la Règlementation relative à la protection des données en vigueur ;
- notifier l'autre Partie de tout incident de sécurité entraînant une violation de Données Personnelles selon la définition donnée par le RGPD, dans les meilleurs délais, sans qu'ils ne puissent dépasser les quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance, à l'adresse [XXXX@XXX], celle de Skeepers étant la suivante : privacy@skeepers.io . Cette notification est accompagnée des informations présentes à l'article 33 du RGPD. S'il n'est pas possible de fournir toutes les informations en même temps, elles peuvent être communiquées de manière échelonnée sans autre retard indu. La Partie avant subi la Violation de Données Personnelles communiquera à l'autre les conclusions de l'enquête sur cette violation dès qu'elles seront disponibles. Elle prendra également toutes les mesures correctives raisonnablement nécessaires pour minimiser les effets négatifs de la Violation de Données Personnelles, restaurer la sécurité, la confidentialité et/ou l'intégrité des Données partagées et prévenir une répétition de cette Violation de Données Personnelles. Les Parties se concerteront afin de savoir si la violation doit être notifiée (i) à l'autorité de contrôle compétente, voire (ii) aux personnes concernées et décideront conjointement de la teneur de la notification ; informer immédiatement l'autre Partie si elle est informée qu'une enquête a été ouverte par une autorité de contrôle concernant une éventuelle violation à la Règlementation relative à la protection des données en vigueur concernant le Traitement des Données partagées (ou toute constatation ou découverte faite dans le cadre de cette enquête) ;
- informer immédiatement l'autre Partie si elle sait qu'une procédure, une enquête ou de toute autre investigation a été ouverte par une autorité de contrôle à propos d'une éventuelle violation de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur concernant le traitement des Données partagées (ou toute constatation ou découverte faite dans le cadre de cette enquête) qui pourrait avoir un effet négatif important sur le présent contrat ou sur sa capacité à s'acquitter de ses obligations au titre du présent contrat ;
- remplir le tableau ci-après sur les données personnelles partagées, tenir des registres internes complets et exacts sur le Traitement des Données partagées, y compris des registres et des informations permettant de démontrer la conformité avec le présent Accord et la Règlementation relative à la protection des données en vigueur, ces registres devant être transmis à l'autre Partie sur demande et devant inclure : (i) un registre des Traitement des Données partagées effectué dans le cadre du présent Accord ; (ii) un registre de tout transfert de Données personnelles (y compris les pays tiers concernés et la documentation relative aux mesures de sauvegarde prises); (iii) une liste des services et le nombre de personnes ayant accès aux Données partagées ; et (iv) une description des mesures techniques, physiques et organisationnelles adoptées. Ces registres doivent être tenus à jours ;
- procéder à des contrôles réguliers de la réalisation et de l'exécution du présent Accord et, si nécessaire, adapter ses politiques et ses mesures techniques et organisationnelles conformément à la Règlementation relative à la protection des données en vigueur.

(ii) Sous-traitance

Pour chaque Sous-traitant engagé par une Partie susceptible d'avoir accès aux Données partagées, cette Partie doit

- effectuer une évaluation préalable de ce Sous-traitant pour s'assurer qu'il est en mesure de respecter les obligations pertinentes imposées à la Partie concernée en application du présent Accord qui doivent être sous-traitées à ce Sous-traitant et fournir la preuve de cette évaluation à l'autre Partie sur demande ; et
- s'assurer qu'un contrat écrit approprié est signé entre la Partie concernée et chaque Sous-traitant, dans le respect de l'article 28 du RGPD, dont les conditions ne devront pas être moins strictes que celles de cet Accord (s'agissant en particulier des exigences établies entre les Parties concernant un Traitement qui respecte les exigences de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur) ; et
- demeurer pleinement responsable envers l'autre Partie de tous les actes et/ou omissions du Sous-traitant susceptibles de provoquer une violation de ce Accord et/ou du Contrat principal par la Partie concernée ; et
- fournir sur simple demande la liste des Sous-traitants engagé ayant accès aux Données partagées.

Chaque Partie informe l'autre des Sous-traitants intervenant dans le cadre du Contrat. Le Tableau des Sous-traitants



de Skeepers se trouve en appendice A. Le Client devra joindre sa propre liste fournissant les mêmes informations en annexe de ce Contrat.

Aucune Partie ne stocke aucune Donnée partagée chez des Sous-traitants situés en dehors de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen (EEE), ou d'un pays reconnu par les autorités européennes comme "adéquat", soit offrant une protection des données équivalente au RGPD, sauf expressément convenu avec l'autre Partie.

Les Parties ne transfèrent aucune Donnée partagée à des Sous-traitants situés en dehors de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen (EEE), ou d'un pays "adéquat", sauf expressément convenu avec l'autre Partie à propos de certains Sous-traitants, présents ou à venir, exécutant des prestations spécifiques, comme présenté en Appendice A. Chaque Partie met tout en œuvre pour privilégier les Sous-traitants situés dans l'Union Européenne, dans l'Espace Economique Européen (EEE), dans un pays "adéquat", et qui offrent les meilleures garanties de sécurité et de protection des données en conformité avec la Règlementation relative à la protection des données en vigueur. Si l'une des Parties est tenue de réaliser un transfert de Données partagées en dehors de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen (EEE), ou d'un pays "adéquat", en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel elle est soumise, elle en informe alors préalablement l'autre Partie par écrit à l'adresse suivante : [XXXX@XXX] au moins quinze (15) jours avant, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

Dans l'hypothèse où un transfert de Données partagées doit être opéré en dehors de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen (EEE), ou d'un pays "adéquat", ce dernier doit être encadré par la conclusion des clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne dans leur dernière version en vigueur : chaque Partie donne expressément mandat à l'autre Partie de signer lesdites clauses contractuelles types d'en fournir une copie à la demande de l'autre Partie.

Chaque Partie s'engage alors à mettre en place les mesures supplémentaires nécessaires pour assurer la conformité des traitements exécutés hors de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen (EEE), ou d'un pays "adéquat", à la Règlementation relative à la protection des données en vigueur, compte tenu de la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne en date du 16 juillet 2020 "Schrems II" et selon les lignes directrices de l'EDPB " Recommendations 01/2020 on measures that supplement transfer tools to ensure compliance with the EU level of protection of personal data ". Un Data Transfert Impact Assessment (DTIA) est alors réalisé afin de minimiser les risques restants, afin qu'ils soient "low" ou "very low". Il peut être transmis à l'autre Partie à sa demande.

Audit

Sur demande préalable écrite de l'une des Parties, l'autre Partie acceptera de coopérer et de fournir, dans un délai raisonnable les documents pertinents démontrant le respect par la Partie de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur et/ou de ses obligations au titre du présent Contrat, après censure de toute information commerciale sensible et confidentielle.

Accès aux Données Partagées

Dès lors qu'une Partie fournit à l'autre Partie des Données partagées, cette Partie garantit : (i) qu'elle a obtenu les Données partagées légalement et conformément à la Règlementation relative à la protection des données en vigueur ; (ii) qu'elle dispose des droits, autorisations et consentements nécessaires pour pouvoir fournir légalement les Données partagées à l'autre Partie afin que celle-ci puisse utiliser et traiter légalement les Données partagées de la manière et pour les finalités prévues par le présent contrat ; (iii) qu'au mieux de ses connaissances, les Données partagées sont matériellement exactes, actuelles et correctes.

Chaque Partie s'engage et garantit à l'autre Partie : (i) qu'elle traitera les Données partagées conformément à la Règlementation relative à la protection des données en vigueur ; (ii) qu'elle mettra à la disposition des personnes concernées, sur demande, les informations requises par la Règlementation relative à la protection des données en vigueur en ce qui concerne les Données partagées et le présent contrat; (iii) qu'elle répondra rapidement à toute demande de renseignements des autorités de contrôle concernant les Données partagées ; (iv) qu'elle prendra toutes les mesures appropriées pour assurer le respect des mesures techniques et organisationnelles nécessaires ; (v) qu'elle a obtenu toutes les licences, permis et autorisations nécessaires et a rempli tous les enregistrements et autres formalités requises pour s'acquitter légalement de ses obligations au titre du présent contrat et de l'Accord ; (vi) qu'il n'y a pas de procédure ou d'enquête en cours ou, à la connaissance de la Partie concernée, à venir, qui a ou pourrait avoir un effet négatif important sur le présent contrat ou sur la capacité de cette Partie à remplir ses obligations au titre du présent contrat; (vii) qu'elle n'a pas connaissance, à la date d'entrée en vigueur, de quoi que ce soit relevant de son contrôle raisonnable qui ait ou puisse avoir un effet négatif sur sa capacité à remplir ses obligations au titre du

Chaque Partie est responsable, vis-à-vis de l'autre Partie, des dommages directs que lui-même, ses éventuels soustraitants ou son personnel pourraient causer à l'occasion de l'exécution du présent contrat ou de l'application de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur.

Chaque Partie ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des préjudices indirects, subis par l'autre Partie, qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat et de ses suites. Par dommages indirects, on entend notamment, les pertes de gains ou de profits, perte de chance, dommages commerciaux, les conséquences de plaintes ou réclamations de tiers contre l'autre Partie.

Durée et résiliation (v)

Cet Accord de traitement de données entrera en vigueur à la date à laquelle les Parties suivantes l'auront dûment complété et signé avec les Conditions.

Cet Accord restera en vigueur et de plein effet tant que :

Les Conditions seront effectives, ou



L'une des Parties conservera des Données partagées associées aux Conditions ou les tiendra sous son contrôle

Pour éviter toute ambiguïté, cet Accord sera résilié immédiatement lors de la résiliation des Prestations sauf indication contraire entre les Parties. Toute stipulation de cet Accord qui doit entrer ou demeurer en vigueur, expressément ou implicitement, suite à la fin des Prestations ou la résiliation des Conditions afin de protéger les Données partagées, restera en vigueur et de plein droit.

Chaque Partie pourra, par notification via lettre recommandé avec accusé de réception envoyée à l'autre Partie, résilier le présent Accord et les Conditions en cas de violation par l'autre Partie d'une de ses obligations substantielles dans le cadre du présent Accord et lorsqu'aucun compromis n'a été trouvé entre les Parties. Ladite notification devra préciser la nature de l'obligation et le manquement constaté.

La résiliation du présent Accord et des Conditions pourra également être exercée par les Parties lorsque cette violation ne peut être corrigée ou bien si cette violation n'a pas fait l'objet d'une correction dans les trente (30) jours suivant la réception d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandé avec accusé de réception de la part de la Partie qui n'est pas en infraction.

La mise en demeure susmentionnée doit préciser la nature de la violation et l'exigence d'un remède.

Si un changement de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur empêche une des Parties de satisfaire à tout ou partie de ses obligations au titre du Contrat principal ou du présent Accord, les Parties suspendront le traitement des Données partagée jusqu'à ce que ce traitement respecte les nouvelles exigences. Si les Parties ne parviennent pas à mettre le traitement des Données partagées en conformité avec la Règlementation relative à la protection des données en vigueur dans les trente (30) jours, toute partie pourra résilier par écrit le Contrat principal.

(i) Sort des données

Au terme des Prestations, quelle qu'en soit la cause, les Parties se concertent pour déterminer si les Données Partagées :

- Doivent être détruites ; ou
- Doivent être renvoyées à l'autre Partie, ou au sous-traitant désigné par l'autre Partie, au plus tard dans les quinze (15) jours calendaires suite à sa demande, sous une forme lisible ou interopérable convenue entre les Parties, et à détruire toutes les copies de Données Partagées qu'elle pourrait détenir, sauf pour la sauvegarde de ses propres droits et le respect de ses obligations contractuelles.

Sur demande écrite, chaque Partie devra attester de la destruction effective des Données Partagées si telle est la solution retenue dans les quinze (15) jours calendaires suivant ladite demande.

Délégué à la protection des données

Skeepers a désigné un Déléqué à la Protection des Données. Son adresse mail est la suivante : privacy@skeepers.io. Le Délégué à la Protection des Données du Client est joignable à l'adresse mail suivante : [XXXX@XXX]

Modification et résiliation

Modification de l'Accord

L'Accord ne peut être modifié que par concordance commune, expresse, et écrite entre les Parties, auquel cas toutes éventuelles modifications ou dérogations quelconques seront annexées à cet Accord et en deviendront partie intégrante, notamment en cas de changement de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur.

Résiliation de plein droit

La résiliation de tous les contrats de services avec Skeepers entrainera, de plein droit et sans aucune formalité, la résiliation immédiate du présent Accord.

Les données recueillies durant l'exécution du contrat seront détruites conformément à l'article vi) sauf pour la sauvegarde des propres droits de Skeepers.

Responsabilité en matière de protection des données à caractère personnel

Chaque Partie est responsable des dommages causés par tout manquement aux obligations qui lui incombent en vertu du présent Accord et de la Règlementation relative à la protection des données en vigueur.

En conséquence, chaque Partie endosse ses propres responsabilités concernant toute conséquence dommageable résultant du manquement à ses obligations.

Aucune Partie ne peut être tenue responsable d'un manquement de l'autre Partie à ses obligations. Si une Partie se trouve à être condamnée pour un manquement de l'autre Partie, cette dernière doit lui rembourser tous les préjudices subis.

(i) Mesures de prévention des litiges

Avant l'apparition d'un différend et/ ou en cas de risque de survenance d'un différend entre les Parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la terminaison du présent Accord, les Parties se rapprochent en vue de convenir des mesures propres à l'éviter. En cas de contradiction avec d'autres pièces contractuelles, le présent Accord prévaut.

Règlement amiable

En cas d'apparition d'un litige relatif à l'application du présent Accord, les Parties s'engagent à se rapprocher pour régler celui-ci dans les meilleurs délais. Dans l'hypothèse où les Parties ne parviennent pas à trouver une entente dans un délai de deux (2) mois, elles procèdent, d'un commun accord, à la désignation d'un médiateur. Les frais de la médiation sont répartis à parts égales entre les deux Parties.



Loi applicable et juridiction

Le présent Accord est régi par la loi française.

À défaut d'accord amiable non susceptible de recours, tout différend sera soumis aux tribunaux de Marseille, auxquels les Parties attribuent compétence territoriale quel que soit le lieu d'utilisation du Service ou du domicile du défendeur. Cette clause, par accord exprès des Parties, s'applique même en cas de référé.

Si une ou plusieurs stipulations du présent Accord sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations conserveront leur pleine validité, sauf si elles présentent un caractère indissociable avec la disposition non valide.

Consumer Videos

Skeepers délivrant la solution "Consumer Videos" et le Client ont pris la décision commune de recourir à la Plateforme de Consumer Videos, afin de procéder à la création de contenus vidéo, mais également pour le Client d'obtenir des ambassadeurs et des vidéo promotionnelles, et pour Consumer Videos des droits à l'image à leur propos.

Le Client fait la promotion, fournit les données de ses salariés ou de ses clients ou choisit à défaut les ambassadeurs présélectionnés et proposés par Skeepers délivrant la solution Consumer Videos, les vidéos gagnantes configurées selon les critères techniques de Consumer Videos, ainsi que le canal de diffusion de la vidéo parmi ceux proposés par Consumer Videos. Skeepers délivrant la solution Consumer Videos s'occupe de tout le processus de création de contenu vidéo, du recrutement à l'accompagnement dans la création des vidéos, selon les critères techniques définis par Consumer Videos, jusqu'à la manière de les diffuser.

Ces dispositions peuvent être modulées selon les volontés communes des Parties.

Ainsi, Skeepers délivrant la solution Consumer Videos et le Client reconnaissent qu'ils agissent en tant que "Responsables conjoints ou distincts du traitement" (à déterminer par les Parties), selon la définition donnée à l'article 26 du Règlement UE 16/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après "RGPD").

Le tableau ci-dessous détaille le(s) traitement(s) de données mis en œuvre par Skeepers au titre de la

	de données mis en œuvre par Skeepers au titre de la la sumer Videos :
Nature des opérations réalisées sur les données à	■ Réception
caractère personnel	■ Collecte
·	■ Enregistrement
	■ Conservation
	■ Modification
	■ Consultation/Accès ■ Utilisation
	■ Cillisation ■ Effacement
	■ Extraction
	■ Communication
	■ Diffusion
	■ Mise à disposition
	■ Interconnexion
	■ Destruction
Finalités des opérations de traitement de données	Finalité principale :
à caractère personnel réalisées par Skeepers	Création, traitement et diffusion de Vidéos promotionnelles
	sur Internet.
	Sous-finalités :
	Gestion des participations aux Campagnes, remise des Pécempagnes :
	remise des Récompenses ;
	Réception des données des salariés et/ou des clients du Client :
	Collecte des informations des Utilisateurs de la
	plateforme Consumer Videos ; Envoi des communications aux Utilisateurs :
	Traitement des informations des Utilisateurs de la
	plateforme Consumer Videos pour la gestion des candidatures :
	Transfert des données à caractère personnel au
	Client pour la sélection des Utilisateurs :
	Gestion de la commande et de la distribution des
	Produits envoyés aux Utilisateurs sélectionnés
	(sauf demande contraire du Client qui souhaite
	procéder lui-même à la livraison de ses produits,
	dans cette hypothèse, l'adresse mail, l'adresse
	postale et le numéro de téléphone des
	Utilisateurs seront communiqués au Client) ;
	Relance des Utilisateurs n'ayant pas réalisé de
	Vidéos par tous moyens (mail, téléphone, courrier)
	;
	 Traitement des informations des Utilisateurs de la
	plateforme Consumer Videos pour la production
	des vidéos ;
	Réception des informations personnelles des
	salariés du Client pour fournir l'accès à une
	plateforme ;



	 Export des informations personnelles des utilisateurs de la plateforme Consumer Videos liés au Client; Gestion des droits à l'image; Diffusion des vidéos; Analyses des données, identification des tendances d'usage; Analyses marketing et statistiques.
Catégories de données à caractère personnel traitées ("Données partagées")	 Nom; Prénom; Photo; Vidéo; Date de naissance; E-mail; Numéro de téléphone; Adresse postale; Centres d'intérêt; Informations publiées sur les réseaux sociaux; Adresse IP; Traceurs; Historique et détails des participations aux Campagnes; Nombre et dates des Vidéos et Contenus publiés sur la Plateforme; Avis et votes sur les Vidéos.
Catégories de personnes concernées par les traitements (ci-après « les Personnes concernées »)	■ Utilisateurs de la plateforme Consumer Videos ; ■ Clients finaux / consommateurs ou prospects du Client ; ■ Contacts et partenaires commerciaux du Client ; ■ Salariés ou externes embauchés par le Client.
Durée(s) de conservation	Les données clients (données de contact, données vidéo) traitées par la solution sont actives et disponibles sur le compte client pendant 18 mois. Après 18 mois, les données liées aux vidéos sont conservées pendant 20 ans. Ces données archivées peuvent être rendu accessible à la demande du client. Après un an, les données archivées sont anonymisées et sauvegardées à des fins statistiques. L'anonymisation consiste à substituer de fausses données à toutes données personnelles. Une fois anonymisées, les données ne sont plus accessibles au client. La durée pendant laquelle les données actives et les données d'archives sont conservées peut être basée sur les exigences du client

Le tableau ci-dessous détaille le(s) traitement(s) de données mis en œuvre par le CLIENT concernant les Données Partagées

Nature et finalités du Traitement	 Sélection des Utilisateurs gagnants des Campagnes; Diffusion et téléchargement des Vidéos; Au choix du Client: Gestion de la commande et de la distribution des Produits envoyés aux Utilisateurs sélectionnés; Au choix du Client: Publication des Vidéos sur le site du Client, application et réseaux sociaux; Analyses marketing et statistiques; ETC.
Catégories de Données à caractère personnel traitées ("Données partagées")	 Nom; Prénom; Vidéo; E-mail; Numéro de téléphone; Adresse postale; ETC.
Catégories de personnes concernées	 Utilisateurs de la plateforme Consumer Videos ; Salariés de Skeepers.

Influencer Marketing

Skeepers délivrant la solution Influencer Marketing et le Client ont pris la décision commune de recourir à la Plate-



forme d'Influencer Marketing, afin de procéder à la mise en relation entre les influenceurs et consommateurs utilisant ladite Plate-forme « Creators » et le Client, et que ces « Creators » créent du contenu présentant et/ou mentionnant les produits / services du Client sur les réseaux sociaux et / ou sur les sites web du Client, selon les campagnes choisies par ce dernier.

Skeepers s'occupe de cibler des influenceurs selon sur leurs intérêts, leur profil et les paramètres des médias sociaux ; elle crée et gère leurs comptes, les accepte ou les refuse selon ses propres critères, affiche les profils sur la Plateforme, propose du matching au Client et affiche le scoring des influenceurs, s'occupe de la livraison des produits, gère la Plate-forme dans son ensemble. Skeepers délivrant la solution Influencer Marketing possède également une base de consommateurs qui pourront rédiger des avis textuels qui seront affichés sur le site e-commerce du Client et/ou celui des partenaires du Client.

Le Client crée sa campagne, la gère, sélectionne parmi la base d'Influenceurs proposés par la Filiale ceux qui correspondent à ses campagnes selon leurs profils, intérêts et leurs paramètres de media sociaux, peut s'occuper de la livraison des produits, note les influenceurs. S'il le souhaite, il peut également solliciter la base de consommateurs de Skeepers.

Ces dispositions peuvent être modulées/complétées selon les volontés communes des Parties.

Ainsi, Skeepers délivrant la solution Influencer Marketing et le Client reconnaissent qu'ils agissent en tant que "Responsables conjoints ou distincts du traitement" (à déterminer par les Parties), selon la définition donnée à l'article 26 du Règlement UE 16/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après "RGPD").

Le tableau ci-dessous détaille le(s) traitement(s) de données mis en œuvre par Skeepers au titre de la solution Influencer Marketing

solution Influ	encer Marketing
Nature des opérations effectuées sur les données à	■ Réception
caractère personnel	■ Collecte
	■ Inscription
	■ Conservation
	■ Modification
	■ Consultation/Accès
	■ Utilisation
	■ Effacement
	■ Organisation
	■ Extraction
	■ Communication
	■ Diffusion
	■ Mise à disposition
	■ Réconciliation
	■ Interconnexion
	■ Destruction
Finalités des traitements de données à caractère	Finalité principale :
personnel effectués par SKEEPERS	Mettre en relation le Client avec les influenceurs,
	utilisateurs de la plateforme, afin pour ces dernier de
	créer du contenu présentant et/ou mentionnant les
	produits / services du Client sur les réseaux sociaux et /
	ou sur les sites web du Client, selon les campagnes
	choisies par ce dernier.
	·
	Si souscrit : Mettre en relation le Client avec les
	consommateurs, utilisateurs de la plateforme, afin pour
	ces dernier de rédiger des avis écrits à propos des
	produits / services du Clients sur les sites web du Client.
	Les influenceurs et consommateurs, lorsque désignés
	ensemble, sont appelés « Creators ».
	Sous-finalité :
	Sélection d'influenceurs répondant aux prérequis de
	Skeepers ;
	Création et gestion des comptes des Influenceurs et
	des Consommateurs ;
	Création et gestion de campagnes d'avis Influenceurs,
	et, si souscrits, d'avis de consommateurs ;
	Affichage des profils des Influenceurs sur la Plate-
	forme (nom, âge, sexe), accès pour le Client à la
	communauté des Influenceurs de Skeepers ;
	Matching selon le profil des Influenceurs, leurs intérêts,
	les paramètres des médias sociaux et les campagnes
	du Client ;
	Acceptation ou rejet des Influenceurs par le Client ;
	Sollicitation d'avis écrits de consommateurs ;
	Livraison des produits par Skeepers aux Creators ;
	OU Transmission au Client de l'adresse postale, de
	l'adresse mail et si nécessaire du numéro de téléphone
	des Creators, dans l'hypothèse où le Client s'occupe de
	la livraison des produits ;
	Publication du contenu présentant et/ou mentionnant les produits / services du Client sur les réseaux sociaux des
	Influenceurs:
	iniluenceurs ;



	 Note d'évaluation de l' Influenceur par le Client (scoring); Diffusion des avis textuels des consommateurs sur le site e-commerce du Client et/ou celui des partenaires du Client; Envoi de la Newsletter: les dernières campagnes, qui matchent avec le profil de l'influenceur, dont celle(s) du Client; Tableau de bord de rapports intégré à la Plate-forme; Session d'intégration et de formation; Gestion continue du compte: Création Assistance par e-mail et téléphone Assistance à la stratégie de campagne et aux meilleures pratiques.
Catégories de données personnelles traitées	Obligatoires pour l'inscription à la Plate-forme :
	o Courriel; o Localisation (pays); o Date de naissance. Obligatoires pour les Campagnes consommateurs:
	o Nom et Prénom ; o Genre ;
	o Adresse postale complète ; o Numéro de téléphone.
	Obligatoires pour les Campagnes Influenceurs : o Nom et Prénom ; o Genre ;
	o Adresse postale complète ;
	o Numéro de téléphone ;
	o Données publiques accessibles depuis le compte de l'Influenceurs sur ses réseaux sociaux, récupérées via API.
	Identifiant et mot de passe du Client pour la connexion au back office
	Non Obligatoirement renseignées par les Influenceurs : o Image (et voix si Vidéo) ; o Couleur de peau ; o Statut relationnel ; o Parentalité ; o Nombre d'enfants ; o Animaux ; o Habitudes d'achat ; o Type de peau et préoccupations ; o Habitudes beauté ; o Couleur/type de cheveux ; o Revenus du ménage ; o Régime ; o Couleur des sourcils ; o Lunettes ; o Tailles ; o Mode de vie ; o Problèmes de peau ; o Marques préférées ; o Cookies.
Catégories de personnes concernées (ci-après « Personnes concernées »)	■ Influenceurs présélectionnés et remplissant les critères déterminés par Skeepers et choisis par le Client.
	■ Consommateurs utilisateurs de la Plate-forme
Période(s) de conservation	Les données personnelles des Creators sont conservées pendant toute la durée de leur activité sur leur espace Créateur. Elles seront anonymisées 6 mois après la clôture de leur compte. Les comptes sont supprimés après 24 mois d'inactivité.
	Identifiant et mot de passe pour la connexion au back office : Durée du Contrat.

Le tableau ci-dessous détaille le(s) traitement(s) de données mis en œuvre par le CLIENT concernant les Données Partagées

- Control Hant lov	3 Donnices i ditagees
Nature et finalités du Traitement	 Création et gestion des Campagnes ;
	 Sélection des Influenceurs (acceptation ou
	rejet) ;
	Au choix du Client : Gestion de la commande et
	de la distribution des Produits envoyés aux
	Influenceurs sélectionnés ;
	 Echanges sur la Messagerie ;
	 Note d'évaluation de l'influenceur.



	• ETC.
Catégories de Données à caractère personnel traitées,	 Nom; Prénom; Vidéo; E-mail; Numéro de téléphone; Adresse postale; ETC.
Catégories de personnes concernées	 Utilisateurs de la plateforme Influencer Marketing; Salariés de Skeepers.

APPENDICE A : Liste des Sous-traitants (ultérieurs) de SKEEPERS

Hébergeurs :

110001 gouro 1		
Dénomination	Traitements opérés	Pays du traitement de données
AMAZON WEB SERVICES EMEA SARL 38 av John F KENNEDY L 1855 99137 Luxembourg	Hébergement des données	Irlande (AWS, Greenhills Road, Tymon North, Dublin, Ireland)
Google Cloud France SARL 8 Rue de Londres, Paris 75009	Hébergement des données (back up)	Belgique (à Eemshaven) et aux Pays-Bas (à Middenmeer)

Service d'envoi d'emails (si service souscrit) :

Dénomination	Traitements opérés	Pays du traitement de données
MAILJET 4 Rue Jules Lefebvre 75009 PARIS 9 France	Gestion des campagnes Emailing	France
privacy@mailjeteu.zendesk.com		

Service d'envoi de SMS (si service souscrit) :

Dénomination	Traitements opérés	Pays du traitement de données
Sinch Communications Sinch UK Ltd	Service d'envoi et de réception de SMS	France (Strasbourg et Roubaix)
New Penderel House 2nd Floor, 283-288 High Holborn London United Kingdom		
dpo@sinch.com		

RATING & REVIEWS:

Dénomination	Traitements opérés	Pays du traitement de données
MINDBAZ 125 Avenue de la République 59110 La Madeleine France direction@mindbaz.com	Gestion des campagnes Emailing	France



ALLMYSMS 25 Rue de Ponthieu 75008 Paris France dpo@allmysms.com	Gestion des campagnes SMS (si collecte des avis par SMS)	France (Strasbourg et Roubaix)
UKKA 4 rue du Lac Toba 1053 LES BERGES DU LAC 1 TUNIS dpo@ukka.io	Modération d'Avis clients (accès aux données)	Tunisie

FEEDBACK MANAGEMENT:

OPEN:

Dénomination	Traitements opérés	Pays du traitement de données
Microsoft Ireland Operations Limited 70 Sir Rogerson's Quay Dublin 2 Irlande	Hébergement de la solution (serveurs et infrastructure réseau) et service de traduction	France (région parisienne)
Proxem (peut-être utilisé comme third party) 105 rue de la Fayette 75010 Paris France 3ds.compliance-privacy@3ds.com	Analyse sémantique des verbatims	France
Synapse (peut-être utilisé comme third party) Synapse Développement 7 Boulevard de la gare 31500 Toulouse France info@synapse-fr.com	Analyse sémantique des verbatims	Irlande, Allemagne
Sendinblue 55 rue d'Amsterdam 75008 Paris France dpo@sendinblue.com	Service d'envoi d'email	France (Centre d'hébergement de Online, Vitrysur-Seine)

Dans le cadre des services proposés, le Client peut relier le produit Open aux connecteurs développés par des entités tierces, chez lesquelles il possède un compte. Ces entités sont alors destinatrices des données à caractère personnel lorsqu'il y a recours.

sseurs tiers utilisés par le Client sont :
--

☐ Viavoo

☐ Erdil

TURNKEY:

TOWNET.		
Dénomination	Traitements opérés	Pays du traitement de données
OVH 2 rue Kellermann 59100 Roubaix France	Hébergement de la solution (serveurs et infrastructure réseau)	France (Roubaix et Strasbourg)



Proxem (peut-être utilisé comme third party) 105 rue de la Fayette 75010 Paris France 3ds.compliance-privacy@3ds.com	Analyse sémantique des verbatims	France
Synapse (peut-être utilisé comme third party) Synapse Développement 7 Boulevard de la gare 31500 Toulouse France info@synapse-fr.com	Analyse sémantique des verbatims	Irlande, Allemagne
SMS Envoi Commify France 28, Avenue de Maurin, 34000 Montpellier France help@smsenvoi.com	Service d'envoi et de réception de SMS	France
Sendinblue 55 rue d'Amsterdam 75008 Paris France dpo@sendinblue.com	Service d'envoi d'email	France (Centre d'hébergement de Online, Vitrysur-Seine)

MYFEELBACK:

MITTELLBACK:		
Dénomination	Traitements opérés	Pays du traitement de données
Google Cloud Google Ireland Limited, Gordon House, Barrow Street, Dublin 4, Irlande	Analyse de verbatim	Irlande
Microsoft Ireland Operations Limited 70 Sir Rogerson's Quay Dublin 2 Irlande	Support de l'analyse sémantique	France (région parisienne)
MTARGET "Les Aravis" 44 rue L'Occitane 31670 Labège France dpo@mtarget.fr	Gestion des campagnes SMS	France

CUSTOMER DATA ACTIVATION

Dénomination	Traitements opérés	Pays du traitement de données
Here.com HERE Global B.V c/o Privacy Kennedyplein 222 -226 5611 ZT Eindhoven Netherlands privacy@HERE.com	Publicités personnalisées, qualification des préférences	Pays-Bas
High Connexion 9, avenue des Saules – 69600 Oullins – France.	Prospection marketing mobile	France



delegue-protection-donnees@highco.com			
---------------------------------------	--	--	--

LIVE SHOPPING

Sous-traitants spécifiques à la prestation « Shopping Party Vidéo » :

Dénomination	Traitements opérés	Pays du traitement de données
Twilio 375 Beale St #300, San Francisco, California, U.S privacy@twilio.com	Prestataire d'envoi de SMS	USA (Clauses Contractuelles Types)
VIMEO Vimeo.com, Inc. 555 West 18th Street, New York, New York 10011 privacy@vimeo.com	Plateforme de diffusion des flux vidéo en live et replay.	USA (Clauses Contractuelles Types)
MUX 50 Beale Street, Floor 9San Francisco, CA, 94105 help@mux.com	Plateforme de diffusion des flux vidéo en live et replay.	USA (Clauses Contractuelles Types)

Sous-traitants spécifiques à la prestation « Connexions One to One » :

Dénomination	Traitements opérés	Pays du traitement de données
Twilio SMS 375 Beale St #300, San Francisco, California, U.S privacy@twilio.com	Prestataire d'envoi de SMS	USA (Clauses Contractuelles Types)
Twilio VIDEO 375 Beale St #300, San Francisco, California, U.S privacy@twilio.com	Plateforme de diffusion des flux vidéo des RDV, ne conserve aucune donnée personnelle.	USA (Clauses Contractuelles Types)
VIMEO Vimeo.com, Inc. 555 West 18th Street, New York, New York 10011 privacy@vimeo.com	Plateforme de diffusion des flux vidéo des RDV, ne conserve aucune donnée personnelle.	USA (Clauses Contractuelles Types)
MUX 50 Beale Street, Floor 9San Francisco, CA, 94105 help@mux.com	Plateforme de diffusion des flux vidéo des RDV, ne conserve aucune donnée personnelle.	USA (Clauses Contractuelles Types)

CONSUMER VIDEOS

Dénomination	Traitements opérés	Pays du traitement de données
Firebase	Gestionnaire des connexions sur plateformes	Pays-Bas
Typeform	Création de formulaire	Espagne



c/ Pallars 108 (Aticco - Typeform), 08018 - Barcelona (Spain)		
gdpr@typeform.com		
Uploadcare		Pays-Bas
2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, DE 19808, USA	Dépôt des vidéos sur la plateforme	
trust@uploadcare.com		
Cloudflare France SAS		N/A
6 place de la Madeleine 75008 Paris	Gestionnaire du cache des vidéos	
privacyquestions@cloudflare.com		
Externisy SAS		Madagascar pour les traitements français,
27 RUE DE LA POSTE 07320 ROCHEPAULE	Traitement des vidéos (montages, soustitrages, gestion de projets)	Philippines pour les traitements anglais (Clauses Contractuelles Types)
admin@externisy.fr	, , ,	

INFLUENCER MARKETING

Dénomination	Traitements opérés	Pays du traitement de données
Customer.io Peaberry Software Inc. d/b/a Customer.io 9450 SW Gemini Dr., Suite 43920, Beaverton, Oregon 97008-7105. compliance@customer.io	Plate-forme de messagerie	UE
Futurlog	Préparation et envoi des produits (si fait par Skeepers) en France	France
AirExpress	Préparation et envoi des produits (si fait par Skeepers) en Italie	Italie
Dir Mensajeria y Transporte SL	Préparation et envoi des produits (si fait par Skeepers) en Espagne et au Portugal	Espagne, Portugal
SOE Business	Préparation et envoi des produits (si fait par Skeepers) aux Etats- Unis	USA
Typeform		Espagne
c/ Pallars 108 (Aticco - Typeform), 08018 - Barcelona (Spain)	Création de formulaire	
gdpr@typeform.com		
Zapier (clients USA)	Support client	USA
Zapier, Inc. 548 Market St. #62411, San Francisco, CA 94104-5401		
privacy@zapier.com		
Segment (clients USA)	Plate-forme de données clients	USA



375 Beale St #300, San Francisco, California, U.S	
privacy@twilio.com	